

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/169 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET A EXECUTER L'AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU TERRE-PLEIN INTERIEUR NORD-EST DU PORT DE COMMERCE DE BASTIA

SEANCE DU 29 JUIN 2017

L'An deux mille dix-sept et le vingt-neuf juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RISTERUCCI Josette, ROSSI José, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TATTI François, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BARTOLI Paul-Marie à M. TATTI François
M. COLOMBANI Paul-André à M. PUCCI Joseph
M. LEONETTI Paul à Mme PROSPERI Rosa
Mme MARIOTTI Marie-Thérèse à Mme MURATI-CHINESI Karine
M. de ROCCA SERRA Camille à M. LACOMBE Xavier
M. SANTINI Ange à Mme COMBETTE Christelle
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. MONDOLONI Jean-Martin
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme GUIDICELLI Lauda

ETAIENT ABSENTS :

MM. GIACOBBI Paul, TOMA Jean et Mme GUIDICELLI Maria.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,

VU la délibération n° 15/270 AC de l'Assemblée de Corse du 29 octobre 2015 adoptant l'opération de construction du terre-plein intérieur Nord-Est du port de commerce de Bastia,

- VU** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 24 mai 2017,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE l'avenant n° 1 au marché de travaux n° 15 PEA MA 17 passé avec le groupement d'entreprises NATALI (mandataire) / VENDASI pour la construction du terre-plein intérieur Nord-Est du Port de commerce de Bastia.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter l'avenant n° 1 au marché n° 15 PEA MA 17.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 29 juin 2017

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse,

Hyacinthe VANNI

ANNEXES



**Port de commerce de Bastia - Travaux de construction du terre-plein intérieur
Nord-Est - Avenant n° 1 au marché de travaux**

Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Le présent rapport a pour objet de proposer l'avenant n° 1 au marché n° 15 PEA MA 17 passé avec le groupement d'entreprises NATALI (mandataire) / VENDASI pour les travaux de construction du terre-plein intérieur Nord-Est dans l'enceinte du port de commerce de Bastia.

1- Objet et économie générale du marché

Le marché a pour objet l'exécution des travaux de construction d'une extension des terre-pleins dans le port de commerce de Bastia.

Les prestations principales sont les suivantes :

- la création d'un terre-plein de 6 195 m² sur le bassin portuaire pour accroître les aires de stationnement du fret et la sécurité de l'exploitation portuaire ;
- la réalisation d'un nouveau front d'accostage de 170 ml permettant l'accueil du cimentier et d'éventuels navires de croisière ;
- le dragage à la cote - 8.00 m CM pour l'accueil sécurisé des navires ;
- les équipements de quai, réseaux divers et travaux de voirie.

Le marché de travaux correspondant a été attribué, à l'issue d'un appel d'offres ouvert européen passé en application de l'article 144-I-2° du Code des Marchés Publics, au groupement d'entreprise NATALI (mandataire) / VENDASI pour un montant total de 5 250 136,68 € HT.

Le marché a été notifié le 24 septembre 2015.

Le délai d'exécution initial est de 19 mois.

2- Objet de l'avenant n° 1

L'avenant a pour objet de prendre en compte :

- des ajustements des quantités suite aux études d'exécution et à leurs réalisations, et des prix nouveaux en substitution de certaines prestations existantes du marché pour en améliorer la qualité et la pertinence économique, se traduisant par une augmentation de la masse de travaux de 107 799,24 € HT. Les quantitatifs en hausse concernent principalement les volumes de dragage, les pieux métalliques (fournitures, protection anticorrosion, longueur de battage et remplissage béton), les poutres et dalles béton, les protections en enrochement.

Les quantitatifs en diminution concernent principalement, les fonçages et trépanages des pieux et le volume des matériaux de dragage pollués devant être traités.

- des prix nouveaux et des plus-values correspondant à des travaux supplémentaires d'amélioration technique et fonctionnelle de l'ouvrage pour un montant de 565 815,86 € HT.

Les prestations concernées sont la mise en place de deux bollards de 150 t, d'un mât d'éclairage et la reprise des surfaces de terre-plein contigües.

Le montant de l'avenant n° 1 s'élève ainsi à 673 615,10 € HT.

Le maître d'œuvre, le BET SAFEGE, par courrier en date du 10 avril 2017 a validé ces modifications et prix nouveaux introduits dans le projet d'avenant annexé au présent rapport.

3- Incidence de l'avenant

L'incidence financière du projet d'avenant est la suivante :

Pourcentage global d'augmentation : + 12,83 %

Marché n° 15 PEA MA 17

Montant global initial du marché :	5 250 136,68 € HT
Montant avenant n° 1 :	673 615,10 € HT
Nouveau montant du marché :	5 923 751,78 € HT

4- Bilan financier du marché de travaux et incidence sur l'opération

Ce marché de travaux s'insère dans l'opération de « Travaux de construction du terre-plein intérieur Nord-Est du port de commerce de Bastia » approuvée par la délibération n° 15/270 AC de l'Assemblée de Corse du 29 octobre 2015.

Le montant global de cette opération est de **6,60 M€ HT**, dont 6,44 M€ (y compris aléas et révisions) pour les travaux objet du présent marché.

Globalement, en prenant en compte le présent avenant n° 1, l'exécution prévisionnelle financière de l'opération est la suivante :

- Marché de travaux avec le groupement NATALI/VENDASI : **5 923 751,78 € HT**
- Marché de maîtrise d'œuvre avec SAFEGE (DET) : **79 960,00 € HT**
- Marché de coordination SPS avec QUALICONSULT : **6 650,00 € HT**
- Marché de coordination CT avec APAVE : **14 240,00 € HT**

Le montant prévisionnel total de l'opération s'établit ainsi à **6 024 601,78 € HT**, et respecte les estimations financières présentées dans la délibération n° 15/270 AC de l'Assemblée de Corse du 29 octobre 2015

L'opération de « Travaux de construction du terre-plein intérieur Nord-Est du port de commerce de Bastia » est cofinancée par le PEI et par la CCI, concession portuaire aux taux suivants :

- PEI : 50 %
- CCI de Haute-Corse : 30 %
- CTC : 20 %

5- Avis de la Commission d'Appel d'Offres

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 mai 2017 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant n° 1.

6- Conclusion

Au vu du présent rapport, il est proposé à l'Assemblée de Corse de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux n° 15 PEA MA 17 passé avec le groupement d'entreprises NATALI (mandataire) / VENDASI pour la construction du terre-plein intérieur Nord-Est,
- m'autoriser à signer et à exécuter l'avenant n° 1 au marché n° 15 PEA MA 17.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer